L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 MARS 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires - Editeurs.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE Paraissant le Mardi et le Samedi: Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 30 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces nouvelles, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 27 MARS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par G. Beauregard, à sa salle d'encan—250 caisses de bottes, souliers et brodequins; 300 lots d'habillements extra-fins; et 50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

Par O. Valsin, à 10 heures, au coin des rues Ste-Anne et Prieur—Le fonds d'une grocerie.

Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Maïs.

Par J. P. Boisseau, à 11 heures, rue des Bons-Enfants, entre St-Ferdinand et Montégut—Jolis meubles, faïence, verrerie, miroirs, tapis, &c.

Par Forstall & Spear, à 5 heures P M, en face du marché aux légumes, Deuxième District—Le lougre Jack, une caisse et un vivier. Aussi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des actions de banques et scrip de compagnies d'assurance.

Par E. Turpin, à son magasin d'encan—Vin, whisky, brandy, harengs de Hollande et pieds de cochons épicés.

Par J. B. Cronan, à 11 heures et demie, au No 34, rue de Chartres—Plantes à fleurs, rosiers et arbres fruitiers, &c.

Par E. M. Jacobs, au coin des rues Commune et Derbigny—Meubles, bancs, outils, pupitres, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et du pays, lingerie, "notions", fleurs artificielles, &c., &c., sans réserve.

Par A. Folbor, au No 48 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., sans réserve.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Adresse de l'Assemblée Générale AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

La récente action du Congrès dans l'adoption des mesures constituant ce qu'on appelle communément le "bill de reconstruction militaire", et "le bill supplémentaire", force le peuple à considérer sans délai d'importantes questions affectant non seulement le bien-être actuel et futur, mais encore l'existence politique même de l'Etat, et il paraît évident que des mesures actives seront prises immédiatement pour la réorganisation de notre gouvernement d'Etat conformément aux principes de ces mesures et que des élections générales auront bientôt lieu dans cet Etat.

Dans cette occurrence, il devient absolument nécessaire que le peuple décide quelle ligne de conduite il doit suivre de préférence.

Vos représentants dans l'Assemblée Générale n'ont pas manqué de donner à cette question l'attention la plus vive et la plus sérieuse.

Le sujet a été placé au delà de notre portée législative par un pouvoir sur lequel nous n'avons pas de contrôle, mais nous sentons qu'il est de notre devoir de donner à nos constituants le résultat de nos sérieuses réflexions et de leur donner quelques avis sur la conduite qu'ils devraient tenir dans les circonstances actuelles.

Quelles que puissent être nos opinions sur la justice, la magnanimité ou la constitutionnalité de ces mesures congressionnelles, elles nous sont imposées par une autorité à laquelle nous ne pouvons résister en aucune manière, et en conséquence nous croyons solennellement qu'il est de notre devoir non seulement de nous abstenir de toute opposition factieuse et inutile, mais encore d'employer notre influence et notre pouvoir de manière à ce que l'exécution de ces mesures ne cause à l'Etat que le moins de mal possible.

En conséquence nous exhortons le peuple à s'organiser entièrement et à prendre une part active dans toutes les élections, sous quelque autorité qu'elles puissent être faites.

Evitez tout semblant d'opposition au libre suffrage de tout homme ayant le droit de voter sous l'autorité du Congrès.

Point de collisions ou de conflits d'aucune sorte. Evitez les dissentions parmi vous.

Mettez en avant pour candidats, des citoyens dans la sagesse, la discrétion et le courage desquels vous puissiez avoir une confiance implicite et dont les qualifications seront, autant que possible, conformes aux réquisitions du Congrès.

Supprimez, autant que possible, l'examen de toutes questions qui pourraient causer des divergences d'opinion parmi vous.

Regardez au caractère des hommes que vous choisissez.

Ne cherchons pas à les lier d'avance par une politique particulière dont la sagesse et la convenance doivent être déterminées après tout par la logique des événements, mais laissons les libres d'agir suivant que leur jugement le dictera pour l'intérêt et l'honneur de l'Etat.

Que la modération et la tempérance vous guident dans le conseil et dans l'action.

Restreignez et contrôlez les ébullitions d'hommes turbulents, irréfléchis et téméraires qui peuvent précipiter des collisions dont il ne pourrait sortir que perte pour l'Etat et le peuple.

Employez tous les moyens légitimes et honorables qui sont en votre pouvoir pour influencer et diriger le suffrage de manière à ce que des hommes dignes soient élus aux places, empêchant ainsi que le pouvoir de l'Etat ne tombe dans des mains indignes; en même temps, assurez-vous que votre choix sera respecté et que les hommes ainsi choisis seront investis d'une autorité que personne ne puisse mettre en doute.

En suivant la conduite ici indiquée, vous aurez à exercer un esprit d'extrême tolérance et condescendance, mais nous croyons que c'est le seul moyen qui réponde à notre situation actuelle et à la sûreté de l'Etat, et vous n'hésiterez devant aucun sacrifice nécessaire à atteindre ce but.

En conclusion, nous devons dire que le peuple nous inspire une confiance inébranlable et nous voyons qu'en usant de sagesse, de prudence et de patriotisme, le peuple conduira l'Etat dans cette épreuve, de manière à commander le respect d'amis et d'ennemis.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI.

Nous avons récemment entretenu nos lecteurs d'un nouveau système de bateau à vapeur dû au génie inventif et aux patientes études du capitaine De Haven, et nous exprimions l'espoir que cette utile invention pourrait bientôt trouver une application pratique pour la navigation du Mississippi. Aujourd'hui nous pouvons annoncer qu'il vient de se former sous le titre ci-dessus une compagnie, dont l'objet est de construire et d'exploiter un ou plusieurs bateaux à vapeur du nouveau système. Nous publions dans une autre colonne la charte de cette compagnie qui vient de se constituer d'une manière définitive. Le capital a été fixé à $500,000 dollars divisé en 5,000 actions de $100; mais la compagnie peut commencer ses opérations dès que $50,000 auront été souscrits. Nous avons déjà fait ressortir les avantages du système de bateau à vapeur inventé par le capitaine De Haven, mais nous nous proposons de revenir bientôt avec quelques détails sur une question qui touche de si près à un des intérêts vitaux de notre commerce, la navigation du Mississippi et de ses affluents.

La ramie.—Les explications que nous avons données sur la nouvelle plante textile, la ramie, ont attiré l'attention de plusieurs habitants qui nous ont témoigné le désir d'être mis en rapport avec M. Renal; nous prions donc ce dernier de vouloir bien passer à notre bureau ou de nous faire connaître son adresse.

La Cause Perdue.—Nous avons reçu la troisième livraison de *La Cause Perdue*, histoire de la guerre des Confédérés, par E. A. Pollard, traduite par M. Jules Nobisch et publiée en français par la *Renaissance Louisianaise*. Cette livraison contient la fin du chapitre V et le commencement du chapitre VI. Un magnifique portrait de Jefferson Davis l'accompagne.

La Sentinelle du Sud.—Nous avons reçu la visite de M. T. G. Compton, éditeur de ce journal qui est publié à Opelousas avec une partie française et une partie anglaise complètement distinctes. *La Sentinelle du Sud* a une circulation très étendue dans l'Ouest de la Louisiane et offre conséquemment des avantages aux annonceurs. Les marchands désireux d'y insérer des annonces pourront laisser leurs ordres chez M. P. Ducongé, rue de Chartres.

LA CREVASSE DE ST-JACQUES.

Les dernières nouvelles reçues du major Greene, ingénieur de l'Etat, indiquent que les travaux de fermeture de la crevasse Roman avancent rapidement et qu'on a l'espoir de réussir à clore la brèche d'ici à quelques jours. Il y a sur les lieux 500 travailleurs et, avec le complément de matériel expédié de la Nouvelle-Orléans, on ne manquera de rien pour mener les travaux à bonne fin. Nous nous trompons, cependant, on manque du nerf de la guerre, de fonds pour payer les travailleurs. La législature a été très libérale dans ses allocations, mais cela ne procure pas au bureau des levées des fonds en monnaie courante.

Il est indispensable que dans un cas d'urgence comme celui-ci, l'Etat trouve des prêteurs. Or, si nous sommes bien informés les institutions monétaires refusent de prêter autrement qu'à des conditions ruineuses. La banque qui s'est montrée la plus généreuse ne veut prêter qu'à raison de 50 cents à la piastre. L'ingénieur craint qu'il n'y ait des désordres si on ne paie pas les cinq ou six cents nègres qui travaillent nuit et jour dans l'eau pour boucher la crevasse, ou bien que les travaux soient abandonnés. N'est il pas possible que la somme nécessaire pour payer les travailleurs soit fournie par souscription entre les principaux établissements de crédit et les négociants, chaque souscripteur recevant en échange un certificat ou des billets d'Etat. Il s'agit ici d'une calamité publique et le commerce de la ville est intéressé dans la question, car il subirait le contrecoup de la ruine qui atteindrait quelques unes des plus riches paroisses de l'Etat. La somme à fournir, dix ou vingt mille piastres, est insignifiante en comparaison des dommages qu'il s'agit d'éviter.

Arrivée du steamer Harlan.—Le steamer *Harlan*, venant d'Indianola et Galveston, est arrivé hier soir. Nous remercions l'obligeant comptable, M. J. C. Caro, de son rapport et des journaux du Rio Grande qu'il nous a envoyés.

Théatre de l'Opéra.—La pièce de Victorien Sardou, *La Famille Benoiton*, a eu trop de retentissement dans les deux hémisphères pour qu'il soit nécessaire de lui faire une réclame. Jouée en anglais sous le titre de *The fast Family*, elle a fait fureur dans toutes les villes d'Amérique. Ce n'est que dernièrement qu'elle a été jouée à New-York. Elle aura, nous n'en doutons pas, un grand succès à l'Opéra, montée comme elle l'est avec les meilleurs artistes de la troupe, MM. P. Alhaiza, Gravier, Lacroix, Roche, Chamonin et Mmes Lacroix, Bloudelet, Gravier, Thorcy, Damoreau. Les deux fils Benoiton seront représentés, l'aîné, Théodule, par Mme Albert, et le jeune, par une toute petite fille nommée Estelle. On nous promet des toilettes tapageuses et un ameublement Benoiton tout neuf, sortant de la maison Mallard. Les retardataires feront bien de retenir aujourd'hui leurs places pour la représentation de demain, car il n'en reste qu'un petit nombre de disponibles.

Opéra italien—Un peu de musique viendra à propos pour faire diversion à nos plaisirs théâtrals. On apprendra donc avec plaisir que la troupe italienne dirigée par M. Roncari commencera samedi, à l'Opéra, un engagement qui sera limité à quatre soirées. Comme il se peut que nous n'ayons pas d'autre opéra d'ici à la fin de la saison, les dilettantes feront bien de profiter de cette dernière occasion.

Voici les opéras qui seront donnés par la troupe de M. Roncari: Samedi 30 mars, *Ione* ou les derniers jours de Pompéi; lundi 1er avril, *Martha*; mercredi 3, *Il Trovatore* et vendredi 5, *Rigoletto*.

Théatre National.—On donnera ce soir à ce théâtre, pour le bénéfice de M. Albert Herzberg, *Der Zauberschlein*, grand spectacle féerie en 5 actes, de Franz X. Told, musique de A. Emil Titt. Le spectacle est attrayant et ne peut manquer d'attirer beaucoup de monde.

Lettre du Général Beauregard.

Nous trouvons dans le *Times* la lettre suivante, qui n'a pas besoin de commentaires. La popularité du général en Louisiane et dans tout le Sud donne à l'opinion qu'il exprime une grande portée, à cause de l'influence qu'elle peut avoir:

Nlle-Orléans 23 mars 1867.

A Wm. H. C. King, Editeur du New-Orleans Times, Nlle Orléans, Le.:

Cher monsieur: — Vous m'avez fait l'honneur de demander mon opinion sur la conduite à tenir par le Sud sous le bill militaire. Ayant rarement pris part à la politique, je ne me crois pas bien placé pour donner un conseil dans une question aussi importante; néanmoins, comme le même désir de connaître ma manière de voir m'a été témoigné de différents côtés, je ne reculerai pas devant la responsabilité d'exprimer mon opinion, dans l'espérance que cette expression pourra tendre à apaiser l'esprit public, si justement alarmé en ce moment.

Dans mon humble opinion, nous n'avons que deux partis à prendre: *Résister ou nous soumettre*; le premier parti est inadmissible, dans l'état d'épuisement pénible où nous sommes réduits. Quatre années d'une guerre désespérée nous ont enseigné que nous ne pouvions plus recourir à "l'argument du sabre" pour chercher le redressement de nos griefs. Il nous faut donc nous soumettre, mais avec cette dignité calme qui convient à la fois à notre fierté et à la perte de notre indépendance.

Ayant été les moins forts dans la lutte, nous pouvons nous soumettre sans déshonneur aux conditions dures et peu généreuses de nos vainqueurs, et il nous faut adopter le moindre de deux maux; une résistance futile n'aurait d'autre résultat que de faire river nos fers de plus près; il faut donc donner notre assentiment ou quitter le pays. Mais nous aimons trop chèrement la terre de notre naissance pour l'abandonner à l'heure de sa plus cruelle épreuve. Nous devons aussi éviter de l'amener, par des dissensions intestines, à la condition de ce pauvre Mexique et des malheureuses républiques de l'Amérique du Sud.

En ce qui concerne le suffrage des affranchis, quelles que soient les objections qu'il présente à présent, c'est un élément de force dans l'avenir. S'il est convenablement dirigé, nous battrons nos adversaires avec leurs propres armes.

Le nègre est né au Sud; avec un peu d'éducation et quelques conditions de propriété, on pourra l'amener à prendre un intérêt suffisant dans les affaires et dans la prospérité du Sud pour assurer un vote intelligent de sa part.

Dans nos luttes politiques à venir avec le Nord sur les tarifs protecteurs, les améliorations intérieures, etc, les affranchis se rangeront du côté des blancs du Sud et de l'Ouest, et ils contribueront ainsi à nous rendre l'influence que nous avions autrefois dans les conseils de la nation.

Le peuple du Sud doit comprendre que les radicaux ne peuvent rester au pouvoir que tant que l'agitation publique sera maintenue. De même que dans les eaux troubles du Mississippi les particules sédimentaires ne sont maintenues à la surface que tant que les eaux sont en mouvement et qu'elles tombent au fond dès que le courant est arrêté, ainsi arrivera-t-il des radicaux quand la paix et le calme seront rendus au pays. Les conservateurs reprendront alors les rênes dans leurs mains, et les lois constitutionnelles du pays reprendront leur empire.

Je suis, &c.

G. T. BEAUREGARD.

Le Bill supplémentaire.

Nous trouvons dans les journaux de Washington le texte du bill supplémentaire, tel qu'il a été adopté par les deux Chambres après avoir été amendé par le comité de conférence. Comme nous avons donné une analyse très complète du bill du Sénat, nous nous contenterons de reproduire le texte du serment et celui de la section 5, qui ont été modifiés:

"Je jure ou affirme solennellement, en présence de Dieu tout-puissant, que je suis un citoyen de l'Etat de ——, que j'ai résidé dans ledit Etat pendant —— mois avant ce jour, et que je réside maintenant dans le comté de —— ou la paroisse de —— dans ledit Etat, suivant le cas; que je suis âgé de 21 ans; que je n'ai pas été privé de la franchise électorale pour participation à aucune rébellion ou à aucune guerre civile contre les Etats-Unis, ni pour crime ou délit commis en contravention aux lois d'aucun des Etats-Unis; que je n'ai jamais été membre d'aucune législature d'Etat, ni occupé aucun emploi exécutif ou judiciaire dans aucun Etat et ne me suis après engagé dans une insurrection ou une rébellion contre les Etats-Unis, ou n'ai donné aide ou encouragement à leurs ennemis; que je n'ai jamais prêté un serment comme membre du Congrès des Etats-Unis, ou comme fonctionnaire des Etats-Unis, ou comme membre d'aucune législature d'Etat, ou comme fonctionnaire exécutif ou judiciaire d'aucun Etat de soutenir la Constitution des Etats-Unis et ensuite ne me suis engagé dans une insurrection ou une rébellion contre les Etats-Unis, ou n'ai donné aide ou encouragement à leurs ennemis; que je soutiendrai fidèlement la Constitution et obéirai aux lois des Etats-Unis, et que je ferai mon possible pour encourager les autres à faire de même. Ainsi Dieu me soit en aide."

Voici maintenant le texte de la section 5.

Section 5. Que si d'après les dits retours, la Constitution a été ratifiée par une majorité des votes des électeurs enregistrés, ayant qualité comme il est dit ci-dessus, votes donnés à la dite élection, une moitié au moins des électeurs enregistrés ayant voté sur la question de ratification, le président de la Convention transmettra une copie de la dite Constitution, dûment certifiée, au président des Etats-Unis, qui la transmettra au Congrès, immédiatement s'il est en session alors, aussitôt qu'il sera assemblé; *et si de plus il paraît au Congrès* que l'élection a été une élection à laquelle tous les électeurs enregistrés et ayant qualité de l'Etat ont eu la faculté de voter librement et sans contrainte, crainte ou influence frauduleuse, *et si le Congrès* est convaincu que la dite Constitution a l'approbation de tous les électeurs qualifiés de l'Etat, et si la dite Constitution est déclarée par le Congrès être conforme aux dispositions de l'acte auquel celui-ci est supplémentaire, et si les autres dispositions de l'acte ont été observées, et que la Constitution soit approuvée par le Congrès, *alors* l'Etat sera déclaré avoir droit à la représentation, et les sénateurs et les représentants seront admis comme il est dit dans le présent acte.

Louisville, 26—Il y a maintenant quatre candidats de parti en avant pour les élections congressionnelles et d'Etat. Trois candidats sont démocrates et le quatrième est radical. La campagne a activement commencé dans toutes les portions de l'Etat.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Le Congrès.

Débats à la Chambre.

Butler contre Bingham.

Ils se tuent l'un par l'autre.

Argent Confédéré à la Banque des Citoyens à la Nlle-Orléans.

Résolution du Sénat à cet égard.

Procession de nègres à Charleston.

Intervention de la Police.

Londres, 26 mars—Consolidés 91. Bons américains 74 3/4.

Liverpool, 26—Ventes de coton 7000 balles. Mid. Upl. 13 1/4 d. Mid. Orl. 13 5/8.

Londres, 26 au soir—Consolidés, 91; Bons américains, 74 1/2.

Liverpool, 26—Le coton a fermé très inactif, avec une tendance à la baisse. Middling Upland 13 1/4 d. Middling Orleans 13 5/8. Ventes du jour, 7,000 balles.

Le Great Eastern est parti à midi aujourd'hui pour New York, d'où il repartira le 17 avril pour Brest. Comme il était sur le point de prendre le large, son cabestan de vapeur a tué accidentellement deux hommes et blessé plusieurs autres.

Londres, 26—Le gouvernement anglais a décidé qu'il n'insisterait pas sur la reddition de Lamirande, le faussaire français qui fut emmené du Canada sous le traité d'extradition, illégalement, dit-on; mais il se réserve le droit de le faire s'il était décidé de renouveler la demande.

Liverpool, 26—La barque Tuscano, de Liverpool pour Philadelphie, a été abandonnée en mer. Le Kangaroo est arrivé.

Queenstown, 26—Le navire Rosalie, de la Nlle-Orléans pour Liverpool, a relâché dans le port de Cork pour cause d'avarie et de voie d'eau, ayant été fort maltraité par la tempête.

Le navire Confidence, de Charleston pour Liverpool, est échoué près de Wexford et sera probablement perdu.

Passe du Sud-Ouest, 26 mars—Tubitts ou Nightingale Gap devient le point le plus dangereux du fleuve. Pendant la guerre un équipage du bateau détaché du garde côte Nightingale, coupa une ouverture sur la côte d'une largeur suffisante pour permettre le passage d'un petit bateau. Ce passage a maintenant plus d'un demi mille de large et l'eau s'y précipite avec une grande rapidité et un bruit étourdissant. La première victime a été le brick Hope, la seconde la goëlette Robusto et la troisième le tender à vapeur Geranium, du phare. On disait hier soir qu'il était dans une dangereuse situation. Le Geranium était primitivement un navire de guerre de 3 canons et était attaché à l'escadre de l'Atlantique. Le Bureau des phares devrait placer sans délai un marque quelconque indiquant ce gap.

6 h. P. M.—La barre est libre maintenant et franchissable. Arrivé, le Croquet, d'Indianola.

New York, 26—Thurlow Wood publie une adresse de félicitation de quatre colonnes dans le Commercial Advertiser.

Baltimore, 26—Sucre sans changement.

New York, 26—Coton ferme. Ventes 2000 balles. Mid. Upl. 31 c. Fonds actifs. Or 131.

Washington, 26—Chambre. Une résolution ordonnant une reconnaissance pour un canal de navigation autour des chûtes de l'Ohio à Louisville, a passé.

Butler et Bingham, dans des explications personnelles, se sont attaqués furieusement l'un et l'autre. Butler dit qu'il avait examiné les témoignages, dans le procès des conspirateurs assassins, dans un autre but que celui de prouver que l'exécution de Mme Surratt était injustifiable. Il dit que le memorandum où Booth écrivait, jour par jour, ses pensées, ses plans et ses motifs, fut enlevé de sa personne après sa mort et retiré, bien que sa pipe, ses éperons et son couteau fussent produits devant la Cour. Ce memorandum était en la possession du comité judiciaire avec 18 pages d'entrées, faites avant l'assassinat de Lincoln et qui ont été coupées. Il désirait savoir si ce livre était complet quand il tomba dans les mains du gouvernement, et pourquoi le journal fut soustrait à la Cour. Il n'accuse d'aucun tort le brave soldat qui siégeait dans cette Cour. Ils n'ont pas vu le journal où ils auraient jugé différemment. Qui a déchiré ce livre? Qui a supprimé cette preuve?

Qui est responsable de l'exécution de cette innocente femme? Il y a encore dans le journal des mots écrits quelques heures avant la mort de Booth. Butler a cité de mémoire: "J'ai essayé cinq fois de traverser le Potomac et ne l'ai pu. Je me propose de retourner à Washington, de me livrer aux autorités et de me justifier du grand crime." Butler continue: Pourquoi ne fut-il pas permis au colonel Conger de dire ce qui avait été trouvé sur le corps de Booth? Il croit que le journal prouverait que jusqu'à un certain moment, Booth avait l'intention d'enlever Lincoln.

Bingham a répliqué avec excitation et a été rappelé à l'ordre pour avoir employé le mot "disreputable." Il soutient que des mots écrits après l'acte étaient inadmissibles comme preuves. Il nie avoir eu connaissance de la lacération du journal et désavoue toute responsabilité pour la conduite de la procédure.

L'amendement du Sénat pour nommer une commission chargée de régler les réclamations de séquestre, est référé au comité judiciaire.

Sénat—Un bill nommant trois commissaires chargés d'entendre les réclamations contre l'argent saisi à la banque des Citoyens de la Nlle Orléans, a passé.

Le bill privant les Etats rebelles du scrip du Collège Agricol, jusqu'à ce qu'ils soient représentés, a passé et est envoyé au Président.

Un bill fixant le jour où le bill de banqueroute aura son effet, est référé au comité judiciaire.

Diverses propositions d'ajournement sont discutées. Finalement, une résolution de s'ajourner jeudi passe.

Après une courte séance exécutive le Sénat s'ajourne.

Mobile, 26—Ventes de coton, 500 balles. Marché plat. Mid. Upl. 28 à 28 1/2, reçu 463 balles. Expédié pour Liverpool le navire Persévérance avec 6400 balles de coton.

Charleston, 26—Cinq mille nègres de tout sexe et de tout âge se sont assemblés cette après-midi pour ratifier la plateforme adoptée dernièrement par la Ligue de l'Union. Le maréchal des Etats-Unis, Epping et Solon Robinson de la *Tribune* de New York ont été les orateurs. Ensuite une procession aux flambeaux s'est formée. Les chars ont été attaqués et un a été capturé. La police maintenant garde les chars. On craint beaucoup que d'autres troubles surviennent.

Washington, 26—Sénat—Howe rapporte une résolution jointe relative aux réclamations de certaines créances du Nord.

La résolution amendée pourvoit à la nomination, par le Secrétaire du Trésor, de trois commissaires chargés de recevoir les preuves et de rapporter au Congrès celles qui justifient les réclamations aux fonds qui restent en dépôt à la Banque des Citoyens de la Nlle-Orléans, au crédit des Etats Confédérés. Les commissaires donneront avis de l'époque et de l'endroit où l'investigation aura lieu, par des annonces dans les journaux de New-York, Boston, Philadelphie et Nlle-Orléans, pendant trois mois. Le coût de la commission sera pris sur les fonds et nulle réclamation ne sera examinée si elle n'est présentée dans les trois mois.—Passé.

Chambre—Bingham, en répliquant à Butler, a nié qu'il eut retiré aucune portion des témoignages. Les seules preuves retirées sont celles qui sont venues après le fait et tous les hommes de loi savent qu'elles ne peuvent être admises dans aucune cour. Tout le monde conclurait qu'elles étaient inadmissibles, mais il peut en être autrement pour l'indomptable génie de l'indomptable héros du fort Fisher. Il ne peut produire le journal et Bingham ne s'en inquiète pas le moins du monde. Il ne l'avait jamais vu. Il défie son antagoniste de produire la preuve et s'il la produisait elle serait de nature à ne convaincre personne. En conclusion, Bingham nie qu'il ait retiré aucune portion des témoignages ou qu'il ait agi d'une manière injuste dans le procès. Il n'était pas l'organe de la Cour et ce n'était pas son devoir de produire devant la Cour les preuves en question.

Le plan d'enlever le président a été complètement instruit et élucidé. Il n'a jamais eu le journal dans ses mains. Il nie très hautement qu'il ait tronqué ou permis de tronquer aucun des témoignages. Toute l'accusation est fausse, corrompue et méchante, et pour preuve de la vérité de ce qu'il dit il serait prêt à comparaître devant celui qui jugera tout le monde et qui demandera compte des faits et actes de ce jour.

Butler demande à être entendu de nouveau mais il est refusé et une résolution de M. Ward (de N. Y.), pour faire examiner le sujet est rejetée par un vote décisif.

New York, 26—Argent calme à 6 et 7 c. Gouvernements plus fermes à la clôture. Or 134 1/8. Actions calmes et fermes.

L'article financier du *Post* dit: Les prêts sont moins actifs. Le papier commercial de première classe est rare et en demande à 6 1/2 et 7 pour cent. Les actions sont languissantes et sans points spéciaux d'intérêt. Les gouvernements fléchissent. 7-30 plus fermes. Actions de chemin de fer, languissantes.

Arrivé le "City of Limerick."

La commission de la quarantaine est à l'œuvre et fait des préparatifs contre le choléra et la fièvre jaune.

Washington, 26—B. F. De Bow est mort hier à Elizabeth, N. Y. Il était le gérant de la Revue de Bow. Son frère, éditeur, est mort tout dernièrement au même lieu.

Boston, 26—Arrivé, le steamer Kinsington, de la Nouvelle-Orléans.

New York, 26—Arrivé, le steamer Thorey, de la Nlle Orléans.

Cincinnati, 26—Il est tombé de la neige ce matin.

Louisville, 26—Il a plu toute la journée par intervalles, et la rivière monte très rapidement.

Cincinnati, 26—Farine ferme mais moins active à $9 75 et $10 50. Coton ferme à 28 et 28 1/2 pour middling.

(Autres Dépêches.)

New York, 26—Arrivés: les steamers Palmyra et England, de Liverpool, et le steamer Columbia, de Glasgow.

Turin, 25—Kossuth proteste contre les arrangements de la Hongrie et de l'Autriche.

Liverpool, 26—Le navire Ellen Hood, d'ici pour New York, est rentré avec une voie d'eau. Le Peruvian est arrivé.

Nashville, 26—Brownlow a remis à un nègre la commission de capitaine dans la garde d'Etat.

New-York, 26—Arrivé: le Mariposa de la Nouvelle-Orléans. Fonds, calmes. 5-20, 108 7/8. Or, 134.

CHRONIQUE LOCALE.

Suicide.—Lundi soir, une jeune femme, Mme Florence Mc Arthur ou Mc Carthy qui avait déjà logé, deux ou trois mois auparavant, dans la maison garnie de la rue Bienville No 141, y était revenue avec l'intention d'y rester d'une manière permanente. Elle paraissait fatiguée bien qu'en proie d'une excitation assez vive, et se retira bientôt dans sa chambre. Hier matin, lorsqu'une domestique entra chez elle pour lui donner du café suivant sa recommandation, elle la trouva étendue morte sur son lit. Elle était proprement arrangée dans un demi costume de nuit, et rien n'indiquait qu'elle eût succombé à une mort violente, excepté une fiole de chloroforme qu'elle avait encore à la main, mais dont elle avait respiré le contenu.

On ne sait rien sur ce qui a pu la porter à cet acte de désespoir. Tout annonçait chez elle une femme issue de bonne famille. Ses manières étaient distinguées et les visites qu'elle recevait témoignaient de la bonne société où, sans doute, elle avait vécu. Toutefois, depuis quelque temps, elle paraissait malheureuse, et bien qu'elle payât exactement tous ses comptes, elle n'avait pas abondance d'argent. Elle ne devait pas avoir plus de 23 à 24 ans. Ses traits étaient réguliers et ses mains aristocratiques. Toutes les personnes qui l'ont connue dans la maison de la rue Bienville parlent d'elle avec bienveillance et la regardaient comme une véritable dame.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Est adoptée une résolution pour entourer de chaînes et de poteaux le terrain central de la rue des Remparts, entre Canal et Commune.

Le comité de finance a fait un rapport favorable sur la résolution de faire payer d'avance une licence de $1,500 à tout membre d'une maison qui vendra de la viande en dehors des marchés de la ville et dressera des étaux particuliers; et chaque membre qui vendra ainsi de la viande, sans avoir payé la licence, sera condamné une première fois à $25 d'amende, et à $100 pour chaque contravention ultérieure; et à défaut de paiement sera sujet à un emprisonnement qui n'excédera pas 30 jours.

M. Whitney propose de réduire la licence à $500. Adopté.

La résolution pour coquiller la rue Claiborne, entre Esplanade et St Bernard, est adoptée, ainsi que la résolution pour jeter un pont sur le canal Marigny.

Le comité nommé de concert avec le Voyer pour inspecter les levées, rapporte que les levées de Jefferson et de Carrollton sont trop basses. Au camp Parapet, la levée est dans une situation dangereuse et requiert des travaux immédiats. La levée sur l'habitation Sauvé ne vaut pas mieux.

Une résolution requérant le bureau des commissaires des levées de faire travailler aux points faibles indiqués est adoptée.

La question de payement des frais est mise de coté.

Assistants-Aldermen.—Les résolutions des Aldermen acceptant les propositions de l'Etat relatives à la légalisation des billets de ville et à un prêt de $2,500,000 par la ville à l'Etat sont adoptées, MM. Larges, Goldman et Prado, votent dans la négative.

Le maire transmet la protestation du général Beauregard, président de la Compagnie de Jackson, contre le chemin de fer projeté rue Calliope, de la rue Magnolia au fleuve et revenant au dépôt du chemin de fer, par la rue St Joseph et d'autres rues, attendu que la voie entraverait les drays, wagons, charettes et autres véhicules de transport, ayant affaire à la gare, et ferait par toutes autres raisons, tort au service qu'il représente et auquel la ville est intéressé. Référé au comité des rues.

Le rapport hebdomadaire du Trésorier accuse une balance de $741,604,71.

Une communication de l'avocat de ville, disant qu'il a interjeté un appel suspensif dans l'affaire des $14,000 de valeurs foncières estimées qui seraient expropriées pour ouverture et extension de rues dans le 3me District, est référée.

Une discussion s'élève sur une résolution relative à l'éclairage de la ville avec le pétrole. L'affaire est ajournée.

Le Conseil s'ajourne.

Législature de la Louisiane.

Séance du 26 mars.

Sénat.—Après la lecture du procès verbal, on a passé à la discussion de l'Adresse au peuple de la Louisiane, qui était à l'ordre du jour spécial. On trouvera ailleurs la traduction de cette adresse que le Sénat a votée à l'unanimité et a envoyée à la Chambre.

Deux résolutions présentées par M. Gordon sont adoptées et envoyées à la Chambre. La première autorise le Bureau des Levées, dont le pouvoir vient d'expirer, à examiner et à certifier toutes les réclamations pendantes pour travaux faits pendant son administration. La seconde autorise un comité conjoint composé d'un sénateur et de deux représentants, à siéger après l'ajournement pendant vingt jours pour examiner les comptes du Bureau des Levées.

Un message du gouverneur annonce qu'il a signé les différents bills d'allocations pour les levées, la nomination des commissaires, &c.

M. Palfrey fait un rapport sur deux bills relatifs aux travaux à faire pour améliorer la navigation des bayous Courtableau et Têche. Le bill relatif à ce dernier, amendé et allouant $30,000, passe à une seconde lecture.

M. Burke fait, au nom du comité judiciaire, un rapport sur le bill relatif à la fermeture du Bayou Lafourche; le comité est d'avis que le Congrès seul a le droit de faire fermer un cours d'eau navigable.

Le Sénat adopte par 20 voix contre 5 le bill de la Chambre qui alloue $5,000 en obligations de l'Etat ne portant pas d'intérêt à l'Association de l'Exposition de la Louisiane. Le Sénat adopte aussi le bill de la Chambre autorisant les jurés de police à lever une taxe pour les routes. Plusieurs autres bills sont référés.

Chambre des représentants.—M. Stille proteste contre l'élection des commissaires de levées par la raison que la dite élection est en contravention au 61me article de la Constitution.

MM. John Anderson, P. Fishburn, A. W. Walker, Elbert Gantt, W. C. Scott, J. A. Powell, Jordan Holt, Jacob Magee, disent pour justifier leur absence de la séance réunie des Chambres, que s'ils avaient participé à la dite élection, ils auraient tacitement reconnu que la dite élection était légale et convenable, ce qu'ils répudient et nient sincèrement.

Ces messieurs signent cette protestation avec M. Stille et demandent qu'elle soit consignée dans les minutes. Accordée.

M. Elam présente des résolutions jointes ratifiant les contrats par le bureau des commissaires de levée. Adopté.

L'acte autorisant les jurés de police dans tout l'Etat à lever une taxe de route dans tout l'Etat, excepté dans la paroisse d'Orléans, est adopté.

Sur motion de M. Tucker, Louis Exnicios a été choisi pour remplacer comme portier de la Chambre M. Davis, décédé.

M. Montgomery présente un substitut au bill établissant des cours de paroisse dans tout l'Etat. Suivant le substitut, ces cours ne pourraient s'occuper d'affaires civiles et n'étendraient leur juridiction que sur les crimes, délits et contraventions.

M. Thieneman appelle le bill établissant des écoles publiques libres pour les enfants de couleur. Passé en envoyé au Sénat. Le nombre des écoles sera proportionné à la taxe payée par la population de couleur.

Le bill de rémunération en faveur de l'honorable J. B. Robertson pour une reconnaissance géologique de l'Etat est adopté.

Aussi un acte accordant certains privilèges à la compagnie des écluses.

Aussi un acte autorisant les juges à remplir les vacances dans les bureaux de greffiers.

Aussi un acte autorisant à Bryant L. Peel & Co., le privilège d'éclairer le 4me District avec le gaz à un prix qui n'excédera pas $4 par 1000 pieds cube &c.

Aussi le bill de M. Halsey pour changer la taxe sur le coton, le sucre, et la mélasse, de manière à ce qu'elle soit de 1/4 de 1 pour cent sur la valeur assurée, pourvu qu'elle ne soit sujette à aucune autre taxe.

La Chambre s'ajourne à 7 heures du soir.

La Médiation des Etats-Unis.—On écrit de Washington, 18 mars:

Les représentants des républiques de l'Amérique du Sud n'ont pas encore reçu les instructions de leurs gouvernements, en ce qui concerne les offres de médiation américaine dans la guerre contre l'Espagne. Le département d'Etat n'a pas non plus reçu de réponse officielle à ses offres.

On croit cependant que la médiation des Etats-Unis sera acceptée par le Pérou, le Chili, la Bolivie et l'Equateur, malgré leurs hésitations. La dépêche de M. Seward n'a pas été reçue par les intéressés avant la fin de janvier, et une question aussi importante ne saurait être tranchée brusquement, d'autant plus que les quatre républiques alliées doivent se consulter mutuellement, avant d'arriver à une décision.

Il est certain, en tous cas, que la conférence projetée ne pourra pas se réunir le 1er avril, ainsi qu'on le supposait d'abord. On fixera la date de la réunion, lorsque les Etats-Unis auront reçu avis de la nomination des plénipotentiaires.

L'Emeute de la Saint-Patrick à New-York.—Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* le compte-rendu suivant:

La célébration de la St. Patrice a été marquée par un incident d'une extrême gravité. Il y a eu des désordres où la police a fait preuve d'un courage héroïque, tandis que les perturbateurs ont montré une brutalité et une lâcheté sans égales. Tandis que la partie du cortège où se trouvait "l'Ancien Ordre des Hiberniens" de Brooklyn longeait Grand street, à la hauteur de East Broadway, une charrette se trouva engagée dans la même rue, suivant la même direction. Des commissaires de la 4me division enjoignirent au charretier d'aller rejoindre une rue latérale, et comme il se disposait à obéir en cherchant à traverser la procession, les marshals et leurs assistants à cheval se précipitèrent au devant de lui en l'invectivant grossièrement. Il s'arrêta et demanda ce qu'il devait faire, tout en se rangeant avec précaution le long du trottoir. Sans daigner lui répondre, plusieurs hommes s'élancèrent hors des rangs, montèrent sur la charrette, et se mirent à le frapper de leur masses à tête de fer. Le malheureux tomba sanglant au fond de sa charrette, en demandant pitié; mais comme si la vue du sang excitait leur rage, ses bourreaux le foulèrent aux pieds et l'abîmèrent de coups comme s'ils avaient le parti pris de le tuer. Le policeman Ulmer, du 13me district, fut le premier à accourir sur les lieux; il sauta délibérément sur la charrette; mais il fut à l'instant renversé sur le corps de la première victime et traité avec la même brutalité. Vinrent ensuite les officiers Coleman et Kearney, qui, après une lutte désespérée, tombèrent à leur tour sous les coups des sauvages. Ils se relevèrent, et, montés sur la voiture, se défendirent vaillamment en faisant pleuvoir autour d'eux une grêle de coups de leurs bâtons. Les émeutiers, n'osant pas, malgré leur nombre, tenter de prendre d'assaut une forteresse où deux hommes résolus faisaient honte à leur couardise, mirent l'épaule à la voiture et la bousculèrent par-dessus eux. Au moment où il tombait, Kearney reçut d'un des marshals un terrible coup de sabre sur la tête. En même temps, la foule se rua sur les vaincus, les foula aux pieds, et piétina sur leurs corps avec une rage infernale.

Le combat, ou plutôt la boucherie, prit bientôt de plus grandes proportions. L'officier Heleman, averti par les cris du peuple, accourut avec le policeman Brown et trois ou quatre autres, qui étaient échelonnés sur le passage du cortège. Ces braves gens se frayèrent un chemin jusqu'à leurs camarades ensanglantés, mais, malgré un instant de lutte acharnée, ils ne parvinrent que succomber comme eux; ils furent hachés à coups de sabre et assommés à coups de masses par les cavaliers.

La scène à ce moment était terrible, et le tumulte à son comble. Hommes, femmes et enfants, consternés, bousculés, poussés pêle-mêle et étreints dans le double courant des effrayés qui voulaient fuir et des curieux qui voulaient voir, poussaient des cris assourdissants, mêlés à des imprécations et à des exclamations de pitié. Mais la terreur était telle que, malgré la sympathie générale pour les victimes, nul n'osait leur porter secours, tant la lutte était inégale. Les policemen, cependant, continuaient d'accourir, mais tous, les uns après les autres, arrivant par groupes de trois ou quatre à la fois, étaient à l'instant enveloppés dans un tourbillon de masses, de bâtons et de sabres, et tombaient sur le pavé pour être crossés et foulés aux pieds. Un d'eux, nommé Wm. Barrett, qui gisait sans connaissance dans la boue, fut empoigné par des misérables qui le jetèrent à la volée en bas d'un escalier de cave; et comme son corps inanimé cognait rudement sur la dalle du fond: "Laissez le crever là comme un chien, cria une voix rauque; aussi bien il n'a plus de souffle dans le ventre." Il y eut une pause, pendant laquelle il ne vint plus de policemen. Puis, un instant après, arriva encore le capitaine Helme avec trois ou quatre de ses hommes; il se trouva en face d'un groupe de trois cents individus environ, paraissant très animés, mais non hostiles. Les sauvages étaient passés, abandonnant les victimes, et avaient repris leur ordre de marche. Le capitaine eut d'abord la pensée de poursuivre les Hiberniens; mais, en approchant de leur groupe, il reconnut qu'il serait inutile de les attaquer sans renforts, et revint prendre soin des blessés, trois d'entre eux étaient abrités dans une masure, quelques-uns étaient encore étendus dans la rue et plusieurs avaient été recueillis dans des maisons voisines.

Les Hiberniens n'avaient pas encore assouvi leur brutalité. Dans East Broadway, pour un motif inconnu, et probablement sans motif, ils attaquèrent un individu nommé Laskins; deux officiers de police, nommés Hiram Cole et David Martin, accoururent à son secours, mais ils eurent le même sort que leurs camarades; ils furent criblés de coups de sabre et de coups de masses, et furent foulés aux pieds avec fureur.

En résumé, vingt-et-un policemen ont été grièvement blessés; treize portent des coups de sabre. Plusieurs sont en danger de mort. Jusqu'à présent on ne connaît que deux arrestations, celle d'un nommé Bernard Clark, membre de la société des carriers, et celle d'un nommé Thomas Newman, spécialement compromis dans la dernière rencontre d'East Broadway. On désigne comme ayant joué du sabre avec une cruauté particulière un homme de Brooklyn, qui, monté sur un cheval vigoureux, abattait les hommes de police à mesure qu'ils paraissaient. Il n'a pas été arrêté jusqu'ici. Il faut espérer pourtant que, quel qu'il soit, il n'échappera pas au châtiment qu'il a si justement mérité.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 26 mars 1867.

Le marché général a manqué d'animation aujourd'hui. Le sucre et la mélasse ont été négligés et le premier de ces articles a encore faibli. Il y a eu peu de mouvement dans les produits de l'Ouest; les prix de la farine se maintiennent et, par suite de l'augmentation du stock, une nouvelle baisse s'est déclarée dans le maïs et dans l'avoine. La demande de coton a été restreinte, la majorité des acheteurs ayant exigé des concessions. Les ventes sont à peine de 2500 balles, aux prix antérieurs. Le marché était calme mais ferme à la clôture. Les transactions des trois derniers jours s'élèvent à 10,250 balles, contre 12,900 la semaine dernière, dans la même période.

Nous avons à constater moins de mouvement dans le numéraire. L'or a ouvert nominalement à 134 1/2 hier soir, mais les avis de New-York l'ont ensuite relevé et il a clos ferme à 134 1/2 à 134 3/4. On n'a pas vendu au Board de midi; au dehors, $5000, $10,000, $10,000 et $12,000 à 134 3/8; $4000 et $10,000 à 134 1/2; cette semaine, plat, $10,000 à 134 5/8, $10,000 à 134 3/4, $5000 à 134 7/8, $1500 à 135 et $2000 au même taux, option de l'acheteur. Dans l'argent, $100 en demi piastres américaines, à 129 1/2 et 850 piastres mexicaines à 1 de prime pour de l'or.

Le change étranger a été encore plus languissant. Les offres étaient peu nombreuses et la plupart des acheteurs se sont tenus à l'écart. On a vendu, aux banques et aux banquiers, 2500 livres, et traites-connaissements, à 143 1/2; 8000 livres à 144; 2000 livres et 5000 livres, chez, à 144 1/2; 3000 livres à 144 1/2; 2500 livres et 2000 livres, No 1, à 144 3/4; 1900 livres au même taux; 3000 livres de banque à 145 1/2, et 20 01ivres à 145 3/4. Dans le change sur France, 25,000 et 100,000 francs, au commercial No 1, à 3.90. 100,000 au même taux, et une petite somme de banquiers à 3 87 1/2. Le sterling peut être coté nominalement à 143 1/2 à 144, les traites connaissements, 145 à 145 1/2 le No 1 à première classe, et 146 à 146 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 92 1/2 le commercial No 1, et 3 87 1/2 le change de banque.

Il ne s'est opéré aucun changement important dans le change américain. Les banquiers ont tiré à 1/2 à 3/8 de prime—généralement à 3/8—vers la clôture. Le taux commercial a été changeant. Le crédit était restreint et, à cause de manque d'accord entre les parties, les transactions ont été limitées, elles embrassent une petite somme sur New York, à vue, à 5/16 de prime, $10,000, $10,000 et $15,000 à 1/4, $5,000, $15,000 et $20,000 à 1/8, $14,000, à un jour de vue, au même taux, $15,000 à vue, au pair, $40,000, à dix jours, à 1/4, à quinze jours, à 3/4, $11,000, à 5/16, $15,000, à trente jours, à 3/4, $21,000, à quarante jours, à 1 1/4, $20,000, à soixante-dix jours, à 2. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/8 à 1/4 de prime à vue, 1/8 à pair, à un jour, 3/8 à 5/8 d'escompte à dix à vingt jours, 7/8 à 1 à trente jours et 1 3/4 à soixante jours.

Les actions ont peu recherchées. Il ne s'en est pas vendu au Board, au dehors, 28 de la Presse à coton de la Levée à $78 50, 10 de la Banque d'Amérique à $140, 10 de la compagnie du chemin de fer de la ville à $29 50, et 100 de la Banque du Crescent City à $38 50.

Les bons de la ville ont été négligés. Il n'en a pas vendu au Board; au dehors, une vente de 1 émis en faveur de chemins de fer, avec les coupons de janvier et de juillet, à 81. Les consolidés sont cotés à 92 à 91 1/2 et les émis en faveur de chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 62 1/2 à 64; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 76 à 77; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec 8 coupons échus à 62 à 64.

Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés de 60 à 62 et les billets du Trésor de l'Etat de 92 à 93 cents. Il ne s'en est pas vendu aujourd'hui. Les courtiers donnent les moins élevés de ces prix des petites sommes qui leur sont apportées. Beaucoup de détaillants les reçoivent au pair. Les billets de la ville sont à 4 et 3 d'escompte. Cette dépréciation doit être attribuée, 1o à la loi de la Législature qui autorise, la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre, en faveur de l'Etat, comme prêt, $2,500,000 qui viennent s'ajouter aux $3,000,000 en circulation, l'Etat donnant, pour cette somme, des bons dépréciés; 2o, à la recommandation du contrôleur de la monnaie courante nationale, lequel engage officiellement le Congrès à ne laisser circuler que la monnaie nationale. Si le Congrès suit le conseil du contrôleur, la ville se verra peut être forcée de racheter immédiatement ses billets.

On a vendu, au Board, hier: 7 actions de la compagnie de chemins de fer de la ville à $29, 40 de la banque de la Nlle Orléans à $40 50, 25 et 25 de la banque d'Amérique à $139 50, 100 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $35 75, 150 et 500 dito à $36, option de l'acheteur, soixante jours, flat, 10 et 25 de la banque de l'Union à $69, 175 dito à $69 12 1/2, 3 bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, avec les coupons de mai et de novembre, à 82 1/2 et 1 dito, avec les coupons de janvier, à 80 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 26 mars 1867.

Coton—Le marché a été calme, ce matin, à l'ouverture et a continué à languir durant toute la journée. Les lots offerts ont été ronds, et les facteurs en général étaient disposés à vendre, mais leurs demandes ayant de beaucoup outrepassé les limites des acheteurs, ceux-ci, faute de nouvelles plus récentes de Liverpool, ont décidément été peu portés à opérer, et conséquemment, les transactions ont été fort bornées n'ayant pu, à la clôture, former qu'un montant de 2500 balles, onze courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix n'ont indiqué aucun changement matériel, la principale partie des ventes limitées qui ont eu lieu s'étant opérée à des chiffres qui s'alignent avec nos cotes d'hier soir, lesquelles étaient comme suit, savoir: ordinary 27 à 27½ cts, good ordinary 28 à 28¾ c, low middling 29 à 29½ cts et middling 30 à 30¾ cts.

Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, ont embrassé 10250 balles, prises en majeure partie pour l'étranger. Les arrivages de cotons, proprement dit, depuis vendredi soir—abstraction faite des envois reçus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont inclus dans leurs tableaux respectifs—ont formé un montant de 6692 balles, contre 8963 durant le même laps de temps la semaine dernière montrant ainsi une décroissance de 2271 balles. Les exportations durant la même période, ont embrassé 16291 balles, dont 874 pour le cabotage et 15418 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,089
Reçu aujourd'hui	842	
précédemment	660276	
		661118
		763200
Expédié aujourd'hui	4075	
précédemment	554783	
		558858
Stock en mains		2043[illegible]

Les expéditions ont embrassé 3633 balles pour Liverpool et 442 pour Barcelone.

Sucre et mélasse—Environ 100 boucauts de sucre et 15 barils de mélasse ont été reçus depuis hier de la côte. Le marché continue à être très calme, mais une nouvelle baisse dans les prix du sucre a porté quelques acheteurs à s'avancer et à prendre environ 550 boucauts de l'article sur la base de 12 cts la livre de commun et 13 cts pour le fully fair, pris en lots ronds, 13 1/8 à 13¼ cts pour le good fair et le fully fair et 14 cts pour le choice vendus par planteurs. La seule vente de mélasse qui ait eu lieu a embrassé un lot de 18 barils de fermentée à 62 cts le gal. La mélasse de Cuba est cotée par cargaison à 55 à 57 1/2 cts le gallon.

Tabac—Le stock de tabac est en ce moment trop faible pour donner une latitude convenable aux fortes opérations, et seulement quelques boucauts de l'article se vendent de temps à autre à des prix pleins.

Lugs—Inferior lugs, 3 à 4¼, good lugs 4 à 5, inferior à common leaf, 5 à 7¼, medium leaf 7 à 10.

Leaf—Fair leaf 10 à 12, fine leaf 12 1/2 à 15, choice leaf 15 à 20.

Fret—Le marché est calme, mais stable et ferme. Les taux sont: 9/16 d par livre de coton sur voiliers pour Liverpool, 1 3/16 et pour le Havre, 1 d par livre de coton sur steamer pour Liverpool, 1/2 et sur vapeurs pour New York et $5 par boucaut de tabac. Les taux pour le cabotage sont nominaux.

Arrivages de l'Ouest—Sont arrivés de l'Ouest, depuis hier, les steamers Alice Dean, de Cincinnati, le St Charles, de Evansville, l'Indiana, de Louisville, le W. R. Arthur de St Louis.

Farine—L'approvisionnement de farine est rond. Le marché est calme, mais ferme. Les ventes rapportées aujourd'hui ont embrassé environ 2000 barils, dont 100, 200 et 300 de superfine, en lots, à $12 25 le baril, 800 de farine vendue pour ce qu'elle vaut à $12 25, 100 de double extra à $13, 70 de triple extra à $16 30, 50 de choix à $17 25 le baril. De nombreuses ventes dans de plus petites proportions, se sont opérées aux prix ci-dessus.

Maïs—Les approvisionnements de maïs au débarcadère sont forts et excèdent la demande qui est bonne, et les prix ont montré, aujourd'hui, une baisse de 2½ à 5 c le boisseau. Les ventes ont embrassé 15,202 sacs, dont 810 de mélangé, 300 do et 500 do à $1 05, 800 de mélangé à $1 05 à $1 06, 192 et 3500 de mélangé à $1 07½, 400 de jaune, 1500 de blanc, 1500 de jaune et 1500 de mélangé à $1 10, 300 de blanc mélangé à $1 12, 1000 de blanc à $1 12½, 400 et 2500 de blanc à $1 15 le boisseau.

Avoine—L'article est abondant et calme. Les prix ont subi une nouvelle baisse—et celle ci de 5 cts le boisseau.—Les ventes ont embrassé 4000 sacs, dont 550, 800 et 1000 à 70 c, 300 et 500 à 72½ et 300, en lots à 75 cts le boisseau.

Son—L'article est calme et sans changement. Il ne s'en est fait que de petites ventes à $1 90 les cent livres.

Foin—Le foin est calme et il décline. Plusieurs centaines de balles de prime de l'Ouest ont été vendues au commerce et en petits lots à $40 le tonneau. Les forts lots sont cotés à $37 à $38 le tonneau.

Porc—Le marché est calme et déprécié. Aujourd'hui, il ne s'est fait aucune vente valant la peine d'être citée. Nous avons été informés par les uns, que des achats auraient pu être faits à $23 50 le baril, et par d'autres que l'offre de ce prix avait été repoussée. Le détail se fait à $24 25 à $24 50 le baril.

Saindoux—Le marché est calme, mais ferme. Un lot de 250 barillets de prime s'est vendu aujourd'hui à 13½ cts la livre.

Bacon—Il s'est fait, aujourd'hui, des ventes embrassant 40 barriques de côtés désossés à 13 1/2 cts, 11 à 13 5/8 et 10 à 13¾ cts la livre. Il se fait, dans le détail, un commerce animé à 9½ c la livre d'épaules, 12¾ cts pour les côtés osseux, 13 cts pour les côtés clear ribbed, 13¾ cts pour les côtés désossés, 15 à 15½ cts les jambons simples curés au sucre et 16 à 17 cts les jambons canevassés.

Viande verte—Un lot de 50,000 livres de plats-côtés s'est vendu, hier, à des conditions privées. Les épaules se vendent en détail à 9½ cts, coté 11 cts la livre.

Chandelles de star—Nous avons eu connaissance de la vente de 100 caisses de chandelles de 12 onces à 16 cts la livre. Il se fait d'actives affaires par placements à 16½ cts la livre pour celles de 12 onces, 17 à 17½ cts pour celles de 13, 19 à 19½ pour celles de 14 et 22 à 22½ pour celles qui portent le poids plein.

Riz—Le marché est presque dépourvu de riz de la Louisiane. L'article est en demande et les prix en sont fermes. Nous cotons le riz de la Louisiane à 9½ à 11 cts, le riz de l'Inde 8 à 10 cts, celui de la Caroline 11 à 11½ cts.

Divers—Les pommes se vendent au débarcadère $7 à $8 le baril, les pommes de terre $4 — à $4 25, les oignons $5 50 à $6, les œufs $20 à $22 le baril, les poules $12 la douzaine, les oies $12 à —, les dindes $12.

Beurre—Continue à abonder et à être calme. Le beurre du Nord se vend de 25 à 45 cts, celui de l'Ouest 15 à 30 cts la livre.

Fromage—Abondant et calme à 15 à 17 cts pour le fromage de l'Ouest et 15 à 20 c pour celui du Nord.

Farine de maïs—La brute se vend à $3 — à — et la farine séchée au four $4 50 à — le baril.

Bœuf—L'approvisionnement de cet article est fort et la demande bonne à $13 à $14 le baril pour les lots ronds de mess, et en détail de $15 à $16.

Provisions navales—L'esprit de térébenthine est rare et commande 85 à 90 cents le gallon. La résine est calme à $6 50 le baril de No 1, $5 pour le No 2 et $4 pour le No 3.

Laine—Les envois de laine qui nous parviennent sont en majeure partie destinés à l'exportation directe. La demande est bonne et nous cotons: 12 à 15 cts la livre de laine pleine de glouterons (happe-coquins), 15 à 20 cts pour celle de la Louisiane, naïve, 35 à 40 cts pour la lavée et 23 à 28 cts pour celle du Texas, selon la qualité.

Sacs en fibre—Cet article est calme et se vend à 26 cts la pièce.

Huile de graine—Un lot de 12 barils de l'article, de choix, s'est vendu à raison de $1 20 le gallon.

Bandes de fer pour l'emballage—Cet article se vend de 10 à 11 cts la livre.

Sel—En ce moment, le stock de sel nouveau est très faible, l'approvisionnement de vieux est rond. Nous cotons le vieux, par cargaisons à $1 52½ à $1 55, le nouveau $1 74 à $1 77½. Le nouveau se vend par placement à $1 90 à $1 95 pour le fin en entrepôt, et en magasin $2 à $2 05. Le gros en entrepôt $1 85 et en magasin $1 90 à $1 95.

Whisky de l'Ouest—Il ne se fait dans cet article que des affaires en détail à $2 25 à $2 40 le gallon selon la qualité et la preuve.

Briques à feu—Les briques anglaises se vendent, en lots, sur la levée à $45 le millier, et celles qui sont livrées en magasin $55. Les briques de l'Ouest sont tenues en magasin à $55.

Café—Le stock de café est faible, mais le marché est calme et les prix moins élevés. La demande est remplie à 24 1/2 à 26 1/2 la livre, en monnaie courante pour le Rio fair à prime et 18 à 19 1/2 en or.

Peaux—Les approvisionnements de peaux sont faibles et la demande inactive. Les peaux sèches se vendent à 15 à 18 cts et les vertes 9 1/2 à 10 cts la livre.

Huile de charbon—Les arrivages d'envois de cet article ont lieu plus fréquemment en ce moment. Il se fait d'actives affaires dans le commerce par placements à 55 à 58 cts le gallon pour l'article en baril, et en canes 69 à 74 cts.

Toile d'emballage de l'Inde—Nous cotons les lots ronds à 25 cts le yard. Ventes en détail à 26 cts.

Corde d'emballage—Se vend en détail à 11 à 12 cts la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 27 mars 1867.

Arrivé hier—64 bœufs du Texas, 48 bœufs de l'Ouest 21 [illegible].

Vendu—121 bœufs du Texas, 36 bœufs de l'Ouest, 170 veaux et veaux d'un an, 10 cochons, 197 moutons et 8 vaches à lait.

A vendre—124 bœufs du Texas, 100 bœufs de l'Ouest, 425 cochons et 51 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	— — à — 16	
do do 2me qualité, do	— 14 à — 16	
Bœufs du Texas, de choix, par tête	55 — à 65 50	
do do 2me qualité, par tête	40 — à 50 —	
do do 3me qualité, par tête	15 — à 30 —	
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 9 à — 10	
do du pays do	— 10 à — 11	
Moutons du Texas, en lots, par tête	3 00 à 5 00	
do du pays, par tête	— — à — —	
do de l'Ouest, choix par tête	6 — à 8 75	
Vaches à lait, de choix, par tête	— — à 100 00	
do de 2e qualité, par tête	50 — à 80 00	
Veaux, par tête	8 — à 15 00	
Veaux d'un an, par tête	10 — à 18 00	

Décédé hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 48 ans, AMBROSIO GUIZOLF, natif de Gênes, et habitant de la rivière Amite (Louisiane). L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 10 heures. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister. Le convoi partira de la rue St-Philippe No 44, entre Chartres et Royale.

Décédée, hier matin, à 5 heures, à l'âge de 24 ans, MARIE-FÉLICIE DE LATOUR, épouse de John Lemaître. — L'enterrement aura lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures P. M. Son corps est exposé chez sa mère, rue Independence, entre Amour et Bons-Enfants.

Les amis et connaissances des familles Lemaître, De Latour et Rousseau sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles.

AVIS.

Des propositions cachetées en duplicata, seront reçues jusqu'au 5 avril 1867, à midi, pour fournir au Département des vivres des Etats Unis, 50,000 livres de PLATS-COTES DÉSOSSÉS, en boucauts. 50,000 livres de meilleur RIZ, dans de bons barils neufs. 50,000 livres de SUCRE BRUT égal au No 14 de "Dutch Stands d". 1,500 gallons de CONCOMBRES EN CORNICHONS, en barillets, de 15 ou 20 gallons, pointe et à cercles en fer. Tous ces articles devront être de la meilleure qualité, dans d'excellents contenants, et devront être livrés à la Presse "Anchor" de cette ville, dans les 20 jours qui suivront l'ouverture des propositions. Aucune proposition ne sera reçue de ceux qui n'ont pas rempli les conditions de marchés antérieurs conclus avec le gouvernement. Les paiements se feront en fonds qui seront en mains, dans le moment, pour être distribués. Les propositions devront être adressées au soussigné et marquées "Propositions." A. BECKWITH, Bvt. Maj. Gen. et C. des Vivres de l'A. des E.-U. Nlle-Orléans, Lse, 26 mars 1867. 27 mars—[illegible]

Egarés ou perdus.

Le public est prévenu qu'application a été faite à la Banque de l'Etat de la Louisiane pour avoir les certificats suivants qui ont été égarés ou perdus: Certificat No 2,211 en faveur de Mme E. Gérard, daté 30 juin 1848—1 action; Certificat No 2,212 en faveur de Stéphen Gérard, daté 30 juin 1848—1 action; Certificat No 2,213 en faveur de Jules Gérard, daté 30 juin 1848—1 action; Certificat No 2,214 en faveur de Eugénie Gérard, daté 30 juin 1848—1 action; Certificat No 2,215 en faveur de Eugène Gérard, daté 30 juin 1848—1 action. Nlle-Orléans, 27 mars 1867. 27 mars—6 sem—1fps

Couturié et Bordelais, No 39 rue de la Vieille-Levée, Offrent en vente soit en Douane ou droits payés VIN ROUGE, 2,000 caisses FF et (Lt); 100 " Léoville [illegible]; 100 " Valoyrac; 100 " Lafitte; OPORTO, [illegible] pipes; SHERRY, [illegible]; CHAMPAGNE, 700 paniers Impérial, Carte Blanche et [illegible]; EAUX-DE-VIE, [illegible] Hennessy, 1857 Cognac; [illegible] Laforêt [illegible]; [illegible] Sam Richards, [illegible]; [illegible] Castillon 1815, Cognac; [illegible] Maury Jr. Cognac; [illegible] J. A. Rivière, Cognac [illegible]; [illegible] Won Horton, Cognac [illegible]; WHISKEY, 5 puncheons S. Ramsay, Scotch; ABSYNTHE, [illegible] caisses C. Lpsonpte, Suisse. 27 mars—6m [illegible]

Dr. J. H. WIENDAHL, Office et Résidence No 381, RUE ESPLANADE, entre ROCHEBLAVE et TONTI. 27 mars—1m.

Résidence d'été à louer. A louer, une RESIDENCE d'été complète, avec jardin, verger en plein rapport, maison de bains, wharf, &c, située sur la rivière Tchefuncte, à un mille au-dessus de Madisonville. On peut s'y rendre trois ou quatre fois par semaine sur les bateaux à vapeur faisant un service quotidien. On louerait une voiture et un cheval, si le preneur le désire. S'adresser, pour les conditions, au propriétaire, M. Gaila, à son [illegible], Madisonville, ou à Chez Coleman, de Madison House, à Madisonville. 27 mars—1[illegible]

A Louer. La maison No 396 de la rue des Ursulines, entre les rues Derbigny et Roman à étage, ayant sept chambres dans la maison principale et trois dans le bâtiment de fonds. Est entièrement neuve. On la livrera à un prix modéré à un bon locataire. S'adresser au bureau du "Prix Courant" à R. H. Schmidt, ou à M. Robinson, courtier, Commercial Alley, ou au No 295 de la rue St Pierre, près Claiborne. 27 mars—jusqu'[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE D'ORLÉANS. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent soixante-sept, et dans la quatre vingt-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, William Joseph Castell, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans dûment commissionné et ayant qualité—en présence des témoins ci-après nommés et des soussignés—se sont présentées

Les parties ci-après nommées et soussignées, qui ont déclaré que, profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se forment, par les présentes, en une corporation, dans le but et avec les stipulations qui suivent:

ARTICLE I. Le nom de corporation de la Société sera THE MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II. Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III. Le but de cette Société est de construire et maintenir un ou plusieurs bateaux à vapeur pour voyager sur le fleuve Mississippi ou ses tributaires à l'effet de transporter le fret [illegible] et d'exercer en général tels pouvoirs ou privilèges qui sont [illegible] par les présentes, ou pourraient plus tard lui être accordés dans le but ci-dessus indiqué.

ARTICLE IV. Le Président de la Société est, par les présentes, constitué l'officier auquel les assignations pourront être remises.

ARTICLE V. Le capital de cette Corporation est fixé à cinq cent mille piastres, représentées par cinq mille actions de cent piastres. Il devra être payé dix pour cent du montant de chaque souscripteur au moment de la signature, le reste devra être payé à l'époque et de la manière qu'indiqueront les Directeurs—pourvu qu'il ne sera demandé à la fois plus de dix pour cent du montant souscrit et que la demande ne soit pas faite plus souvent qu'une fois dans les trente jours.

ARTICLE VI. Cette Société commencera les opérations dès que cinquante mille piastres du capital auront été souscrites et, après dix jours d'avis dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle Orléans, une élection du Board de Directeurs, composé de neuf actionnaires aura lieu au bureau de Corporation et ces Directeurs resteront en fonctions pendant douze mois à partir du jour de leur élection. Chaque actionnaire aura droit à un vote à la dite élection et les Directeurs seront ensuite élus tous les ans.

ARTICLE VII. S'il devenait nécessaire de mettre cette Corporation en liquidation [illegible] les Directeurs [illegible] qui représentera la Corporation et dont la signature liera la Compagnie.

ARTICLE VIII. Les Directeurs procéderont, aussitôt que possible, à leur élection à l'élection au scrutin un Président et un Vice-Président choisis parmi eux-mêmes. Le Président [illegible] au Trésorier, un Secrétaire et un Surintendant [illegible] Directeurs.

ARTICLE IX. Cette Société aura un sceau de Corporation [illegible] la devise en sera un bateau à vapeur sur lequel se trouvera le nom de la Corporation.

ARTICLE X. Le temps pour lequel cette Corporation est formée est de vingt-cinq ans.

ARTICLE XI. Si un souscripteur refusait ou négligeait de faire ponctuellement ses paiements à chaque échéance, il sera [illegible] à la somme, jusqu'à parfait paiement, un intérêt de huit pour cent. Si un souscripteur néglige ou refuse de faire un paiement dans les trente jours qui suivront la date spécifiée pour le paiement, les Directeurs auront le droit de faire vendre à l'encan ses actions après dix jours d'avis publié dans un ou plusieurs journaux de cette ville, toute action ou toutes actions sur lesquelles il sera dû une somme.

ARTICLE XII. Cette Corporation adoptera les règlements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à cet acte.

Les parties à cet acte sont: DAVID DE HAVEN, DE WITT C. MARTIN, JOHN BENJAMIN CHANDLER, FRANCIS BAKER, THOMAS O. RHETT, JOHN D. STRONG, JOHN A. A. WEST, et LEE CRANDALL.

[illegible] de la ville de la Nlle Orléans [illegible] en présence de Charles E. Lenes et Theodore Renshaw, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville—lesquels ont signé, avec les parties et moi, ledit notaire, après lecture des présentes.

(Signé) D. DE HAVEN, D. C. MARTIN, F. BAKER, J. BENJ. CHANDLER, THOS O. RHETT, JOHN D. STRONG, JOHN A. A. WEST, LEE CRANDALL, CHAS E. LENES, THEO. RENSHAW, W. J. CASTELL, Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre. En foi de quoi, je donne ces présentes avec ma signature et le sceau de mon étude. W. J. CASTELL, Notaire public. Nlle Orléans, 25 mars 1867. 26 mars—1m

Grand Consistoire Maçonnique des 33 ... FF∴ 32∴, pour l'Etat de la Louisiane. Une assemblée spéciale du Gr. Cons. [illegible] Grande Loge [illegible]. Les membres du 14me degré et au-dessus [illegible] sont invités à y assister. Par ordre de S MANNING TODD 33 ... Comm. en chef. EMMET D CRAIG 32 ... Gr. Sec. 26 mars—2t

Avis. Le DOCTEUR ALFRED MERCIER ayant pris des arrangements avec [illegible] l'Académie de Médecine de Paris [illegible] Prix $2 50. 26 mars—1m

Dépôt de Portraits, de Whelpley, au coin des rues Gasquet et Derbigny. Des portraits [illegible] S. M. WHELPLEY. 26 mars—1m

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY. (Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.) CAPITAL ... $5,000,000. R. O. MUSGROVE, agent général. 63 ..... Carondelet ..... 63. 1 mars—6

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. Nlle Orléans 6 mars 1867. PERDU OU EGARÉ—Un certificat d'actions (No 1028) émis par la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, le [illegible] janvier 1867 en faveur d'Avegno et Wilcox pour trente cinq actions, sur lesquelles il a été payé [illegible] par action. Avis est donné au public de ne pas négocier [illegible]. O. T. BEAUREGARD, Président. 10 mars—1m 2 f p a.

Avis. Le 11 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs du "Marine Dry Dock and Ship Yard Company" d'Alger, il a été résolu que le cinquième et dernier versement du capital étant dû, les Actionnaires sont priés de venir effectuer le paiement [illegible]. Par ordre des Directeurs 17 mars—20,27 T. TOCA, Secrétaire

Reçu par le steamer "Darien," Un grand assortiment d'ARTICLES FANTAISIE de Paris via [illegible]: ORNEMENTS DE PAILLE pour chapeaux. FRANGE de paille [illegible]. CHAPEAUX paille et crins. 100 Do FORMES [illegible]. TULLE brodé blanc [illegible]. CEINTURES [illegible]. Boutons de MANCHETTES. BOUCLES d'oreil [illegible]. BROCHES. PASSEMENTERIE noire et couleurs. FRANGE [illegible]. GANTS [illegible]. CRAVATES pour [illegible]. Une grande consignation de PAPIER A CIGARETTES et ARTICLES pour fumeurs. [illegible] d'EVENTAILS, OMBRELLES, MITAINES DE FILET, BLONDES [illegible]. A vendre en Gros, 107, rue de Chartres, A. SORRE. NOTA—Notre maison de PARIS, No 42, rue de Paradis Poissonnière, se charge de conduire les acheteurs chez les fabricants [illegible]. 30 mars—1m

BITTERS DE QUINQUINA DU PEROU. Célèbre tonique et altérant amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson. Préparé à la Nouvelle Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud [illegible] ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU [illegible]. Dr. M. PERI & Co., seuls propriétaires et fabricants. Gée. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.

Les soussignés, planteurs et résidents de la Paroisse St-Bernard, Louisiane, ayant eu l'occasion d'employer M. LORENZO MORALES [illegible]. M. LORENZO MORALES offre ses services aux planteurs [illegible]. PHILIPPE TOCA, Recorder; J. O. COFIELD; ANTE. CHALAIRE, Shérif; H. TURNER; F. H. TURNER; E. MACARTY; A. W. WALKER, Commissaire de Levées; ANTONIO MARRERO, Président du Jury de Police. 26 mars—1f

A LOUER. Trois beaux terrains, dans l'îlet borné par les rues Conti, Peters, Front Levée, St Louis et Clay [illegible]. BERNARD TURPIN [illegible]. 26 mars

PERDUS. Les certificats suivants d'actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans, ont été perdus [illegible]. MATILDA PHILLIPS.

AVIS. Plusieurs personnes pourront obtenir le LOGEMENT et la PENSION dans une famille respectable du Deuxième District [illegible]. S'adresser, rue Ste-Anne No 13[illegible], entre Dauphine et Bourgogne.

CHEMISES POUR HOMMES.

Chemises de chez Charvet, DE PARIS, A VENDRE PAR DOUZAINE OU PAR CAISSE.

CHEMISES GARANTIES TOILE DE COURTRAI, de $50 à $60 la douzaine.

CHEMISES TOILE DE COURTRAI ET PERCALE FINE, à $40, $45 et $50.

CHEMISES POUR DAMES. En toile de Courtrai ... $50 la douzaine. En batiste et garnitures dentelle ... 60 do. En batiste et Cluny ... 70 do. En batiste brodée ... de $8 à $30 pièce.

Pour clore une consignation. J. LEVOIS & Co., CANAL et BOURBON.

Nouveautés de printemps. GROS ET DETAIL, A TRÈS BON MARCHÉ. Jaconas français imprimés, haute nouveauté, Percales et brillantés do do, Mousselines et organdies imprimées, haute nouveauté, Indiennes fond blanc, pour enfants, Basque Pompadour, Barèges brodés, Grenadine rayée et écossaise, Crêpe tamotare, Barège indien, Taffetas de l'Inde, Foulard, Alpaca alépine, Châle bernaui. L'assortiment le plus complet de marchandises blanches. Nansou, percale frappée, coton batiste, mousseline suisse, percales rayées et à carreaux, toile batiste fil, linge de table, toile à draps, &c., &c. CHALES dentelle Cambrai, do Lama, do Chantilly, do Grenadine. 1 caisse jolies ombrelles de printemps. 1 do parasols doublés. 100 douzaines beaux bas anglais. 200 rouleaux natte de choix au prix de New-York. J. LEVOIS & CO, Coin Canal et Bourbon.

Grande Nouveauté de Printemps. MARCHANDISES SÈCHES. De toute espèce, à vendre à des prix réduits et aux prix d'encan. AU MAGASIN BIEN CONNU DE **L. ETERNOD,** Encoignure URSULINES et BOURBON. [illegible] BAREGE à 25 cts valant 35; BATISTE imprimée [illegible]; INDIENNE française [illegible]; TOILE [illegible]; COUTIL [illegible]; COTON à Draps [illegible]; INDIENNE [illegible]; PERCALE française haute nouveauté; MOUCHOIRS [illegible]; ROTONDES et MARQUIS [illegible]; MANTELETS [illegible]; TULLE [illegible]; MARCHANDISES BLANCHES, NANSOUK [illegible], MULL-MULL—JACONATS—MOUSSELINE [illegible].

Liquidation par Expiration de Contrat. La Société sous la raison BRULATOUR & CO étant arrivée à son terme, est dissoute d'un commun accord. P. E. Brulatour demeure chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires. P. E. BRULATOUR. H. NORES. Nlle Orléans, 25 mars 1867.

Eau de Seltz. Eau de Seltz. LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY. 71 ... Rue Foucher ... 71. A dater de ce jour, le prix de notre EAU DE SELTZ est réduit à HUIT CENTS le syphon, livré à domicile. 25 mars—1m TREMOULET & LETOREY.

20 ... Rue de Chartres ... 20. C. JAUBERT & CO., Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne, un magnifique et grand choix de MARCHANDISES SÈCHES étrangères et du pays, achetées à la baisse et bien choisies. Se composant d'un assortiment général, comme on n'en trouve pas ailleurs. Leurs prix sont toujours comme par le passé, au-dessous des plus bas cours du marché et absolument aux mêmes prix des encans. Le Grand assortiment de CHAPEAUX [illegible]. P. S.—Les ordres de la campagne sont promptement remplis. 24 mars—3m

Avis aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans. Le bureau du Percepteur de Taxes de l'Etat du Deuxième District, [illegible] TOUS LES JOURS, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi pour la perception des licences de 1867 et des taxes d'Etat de 1866, sur les propriétés foncières, le capital, &c. Ces taxes et licences, sont dues depuis le 20 février dernier. Il faut qu'elles soient payées de suite, sinon les délinquants seront sujets aux pénalités que prescrit la loi. L. E. LEMARIÉ, Percepteur des Taxes d'Etat du Deuxième District. Nlle-Orléans, 23 mars 1867.

Avis. Un grand nombre de personnes étant sous l'impression que mon ancien magasin de cigares "La Créole", rue Royale, 165, m'appartient toujours, je préviens mes amis et le public que ledit magasin a cessé de m'appartenir depuis le premier novembre 1865 qu'il fut vendu à Mr J. J. Libano par la personne qui avait ma procuration pendant mon absence de cette ville. Depuis cette époque donc je n'ai eu aucun intérêt dans ledit magasin. Les deux magasins de cigares qui m'appartiennent sont celui de la rue Commune, No 160, et celui que j'ouvrirai sous peu de jours rue Royale, No 156, au coin de la rue St Pierre. Nlle Orléans, le 17 mars 1867. D. BORNIO.

MALARCHER & CO., IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c., Rue du Canal No 27 et rue Crossman No 17, Nouvelle-Orléans. Lou. Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché. ☞ Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix.

Chapeaux Français. LEON PIERRE & CIE., 65 ..... Rue de Chartres ..... 65. Ont reçu 18 caisses chapeaux français, façons nouvelles, qu'ils vendent en gros aux prix d'importation. 14mars—1m

BÉNÉDICTINE! 25 CAISSES BÉNÉDICTINE, de L'ABBAYE de FECAMP, d'importation récente, à vendre par OSCAR BERCIER & CO, No 60, rue des Magasins. 21 mars—15f

100 tierçons JAMBONS au sucre, 200 barillets GRAISSE de choix, 100 tierçons do, 30 boucauts PLATS COTÉS désossés, 20 do EPAULES première qualité, 10 barils BŒUF MESS de Dominick, 100 caisses CHANDELLES de Star, 25 barils HUILE de graines, 600 caisses AMIDON de Fox, 100 barils WHISKEY rectifié, LANGUES en saumure, PIEDS de cochon, CORDE et FICELLE d'emballage, &c. A vendre par OSCAR BERCIER & CO., Rue des Magasins, No 60. 21 mars—6f

GROCERIE A VENDRE. A vendre une GROCERIE bien installée et bien achalandée, située sur le chemin de fer Pontchartrain et Chemin de Gentilly. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au café du coin Champs-Elysées et Vieille-Levée. L'acheteur pourra obtenir un bail, à sa satisfaction. 25 mars—6f

Viande salée! Viande salée! 180000 livres épaules vertes salées, 30,000 livres plats côtés verts salés, à vendre sur la Levée, au pied de la rue Julia, et en magasin par J. B. VANHORN & CO., Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins coin Poydras. 22 mars—6

Divers. Divers. Divers. 20 boucauts épaules fumées, 60 tierçons jambons passés au sucre, 20 barils bœuf pour famille, 20 do do, 25 do manboires de cochons en saumure, 10 do pieds de cochons épicés, 100 barillets do do, 25 boîtes "Breakfast bacon", 100 tierçons graisse de choix, 250 barillets do do, 50 barils whisky Bourbon, 25 do do rectifié de l'Ouest, 10 do vinaigre de cidre, 1,500 caisses chandelles "Star" 12, 13, 14, 16 onces, 200 1/2 et 1/4 caisses do 10 onces, 250 caisses savon pour famille, 100 do amidon de "Fox". Farine, riz, sucre, mélasse, café, &c. &c. à vendre par J. B. VANHORN & CO., Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins encoignure Poydras. 22 mars—6

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,—No 104 rue du Canal. Nouvelle Orléans, 18 mars 1867. Avis est donné qu'une élection de onze directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie le premier lundi d'avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. P. FOURCHY, Secrétaire. 19 mars—15fPP

Chemin de fer de l'Annonciation et de la rue Chippewa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CRESCENT CITY. Bureau, rue du Canal, No 69. Nlle-Orléans, 27 février 1867. LES chars de l'Annonciation et de la rue Chippewa iront régulièrement, à partir de cette date, du triangle au coin des rues Magasin et Canal en Louisiane Avenue. DAVID McCOARD, Président. CHAS. PITTS, Secrétaire. 1mars—1m—PP

BON MARCHÉ. 162 CANAL .... 162 CANAL. 230 ROYALE ...... 230 ROYALE. AUX MAGASINS DE MARCHANDISES SÈCHES A BON MARCHÉ, DE **DANZIGER!** Ayant reçu un nouveau lot de BAREGES, INDIENNES, LINONS et TOILES, par le Matanzas, de New York, sur consignation. Je les vendrai LUNDI, 25 mars, aux prix nets de factures de New York. 10 caisses indiennes, au détail, à 12½ cents la yarde. Cotons fins blancs 4/4, à 25 cents la yarde. do do 7/8 à 15, 18 et 24 cents. 10 caisses toiles d'Irlande, différents numéros et qualités. 5 caisses toile à rideaux, différentes qualités. 3 caisses toile de Paris par pièces de 6 yardes et 1/4. Le tout sera vendu pleinement garanti, aux prix de l'or. Un joli lot de SOIERIES d'été et de SOIERIES foulard en couleur, imprimées à $1 la yarde. Un choix complet d'étoffes blanches, telles que NANSOUS, MULL, GINGA et STRIPES. Un joli assortiment de CHALES DENTELLE riches tels que: Châle Burnous, Rotondes, Lama, Cambrai et véritable Chantilly. Trois caisses GINGAS FIL, particulièrement recommandés aux acheteurs en gros et un grand nombre de NOUVEAUTES DE SAISON qui seront vendues à une simple commission. THEO. DANZIGER, Rue du Canal, No 162 ET Rue Royale, No 230.

Magasin d'Habillements de Mode. *ROBERT PITKIN,* 13 & 15...RUE DU CAMP...13 & 15. **Habillements de Printemps et d'Eté** En Gros et en Détail. Je viens de faire l'Ouverture d'un Grand Stock d'Excellents HABILLEMENTS de Printemps et d'Eté. Mes Amis et le Public me trouveront prêt à leur fournir tout ce dont ils peuvent avoir besoin en fait de HABILLEMENTS, LINGERIE, MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE, PARAPLUIES, &c. Mon département de détail contient tous les articles de toilette de Messieurs. Le département de gros est pourvu de toutes les marchandises nécessaires au commerce, et qui seront vendues aux prix de New York. N. B.—Les Etoffes à Robes et faites sur commande, elles ne laissent rien à désirer et sont des dernières modes. Adressez-vous au magasin de ROBT. PITKIN, Rue du Camp Nos 13 & 15. 24 mars—2f PP

Compagnie d'Assurance Germania. No 135 RUE GRAVIER. Nouvelle Orléans, 24 mars 1867. Avis est donné qu'une élection de vingt quatre Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI 1er avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. EM. LE MAIER, Secrétaire. 24 mars—au 1 avril.

Aux dames. Achetez vos coiffures en cheveux chez E. ROLLAND rue de Chartres, 42. 12 mars

J. RIVIERE & CO., 70 & 72 RUE DE LA COMMUNE. Agents de MM. BRANDENBURG FRÈRES—BORDEAUX, et V. de X. HARMONY, CADIX. Offrent à vendre en quantités en gros des articles suivants en Douane ou en droits payés:

Vin en bouteilles, Brandenburg Frères. 300 caisses Château St. Jacques; 300 do Médoc; 250 do St. Estèphe; 250 do St. Julien; 175 do Margaux; 150 do Pontet Canet; 50 do Larose; 75 do Château Larose; 50 do Léoville; 25 do Mouton; 25 do Margaux 1855 en bouteilles; 25 do do grand vin 1858; 25 do Latite 1855; 25 do do grand vin 1858.

Vins Blancs en Bouteilles. 200 caisses Haut Sauternes; 75 do Château Sauternes, demi bouteilles; 50 do Latour Blanche; 100 do Château Yquem.

Vin Rouge en Barriques. 50 barriques Médoc; 15 do Pauillac; 15 do St Estèphe; 15 do Macau; 10 do St Julien; 10 do Margaux.

Sherries, Harmony. Amontillado, Topaz, Cabinet, Vino de Pasto, V. H. & Co., [illegible], Standard.

Sherries. S. O. P., A. V. P., Valette.

Champagne. 50 paniers H. & C. en bouteilles; 50 do do demi bouteilles.

Vins de Porto. 10 barriques Champ Particular, Bragança D, M. S. O., Royal, Burgundy.

Catawba. 30 barils, très fins.

Eaux-de-vie. Thos Hine & Co., 1862, 1858; [illegible] Sutton; [illegible] Hennessy 1857; [illegible] Pinet Castillon & Co, 1861; [illegible] Sazerac 1798; [illegible] O. D. & C. 1856; [illegible] Sazerat Dubouché, 1860, 1858, 1848, 1835.

Genièvre de Hollande. 6 pipes Bell; 6 do Oak-tree (Chêne).

Rhum. 5 poinçons Rhum de la Jamaïque, 5 do do Ste Croix.

Guignolet. 5 barils, qualité supérieure.

Amer de Boker. 150 caisses.

Bouchons. 150 balles Bouchons de toutes grosseurs et qualités.

Whiskey. A. Keller N. C., T. J. Megibben, Walker, T. Moore et différentes autres marques dont l'énumération serait trop longue.

Bay Rum. 2 poinçons. 5 mars—15f

FILTRE PELICAN de COTTON. Le filtre le plus parfait qu'on ait jamais inventé pour clarifier l'eau du Mississippi. Chaque filtre qui se vend est un nouveau témoignage en faveur de l'invention. Il fournit constamment de l'eau claire. L'eau est pompée aussi vite qu'elle y tombe, sans aucun autre substance délétère. Le filtre est simple, durable et économique. Il remplace les cuves. Il n'y a rien de plus utile dans les maisons, les hôtels, les pensions et à bord des bateaux à vapeur. MM. LEVI & NAVRA vendent des filtres Pelican parfaits et de toutes les grosseurs, à leur fabrique rue Poydras, No 171, et à leur nouveau magasin, rue du Canal, No 174. Venez les voir et en juger par vous-mêmes. 19 mars—P. P.

STAR CANDLES DE Schæffer, A l'agence de sa fabrique, J. AVET, 60, VIEILLE-LEVÉE, A côté des Blue Stores. 19 mars—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deux maisons après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 déc—3m—PP L.

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 186 ... RUE DU CANAL ... 186, entre Bourgogne et Rampart, se charge de toutes les opérations de l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 6 mars—1m PP

PARISIAN HAT STORE, 52 ...... rue de Chartres ...... 52. **E. G. AUDIBERT** VIENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, son stock de chapeaux et casquettes de printemps et d'été. Chapeaux de soie adhérent au linge extra légers imperméables; Chapeaux de la haute nouveauté; feutre de toutes couleurs; Chapeau Derby; Casquettes de voyage ou de pêche; Chapeaux de paille d'Italie et paille cousue; Chapeaux Brésiliens et Palmiers; Chapeaux de Panama et Campêches; Chapeaux et Casquettes en tous genres pour enfants; Cannes, Parapluies, Cravates, &c. &c. E. G. Audibert profite de cette occasion pour remercier le public de son bienveillant patronage et le prévient qu'il a reçu par la dernière arrivée son stock de Parisian Hat Store, à vendre pour toute la saison [illegible]. Les meilleurs ouvriers de Paris étant attachés à ce magasin, il importe quel ordre sera rempli à satisfaction. 6 mars—1m

MALAKOFF BITTERS DE *N. KIEFFER,* Patenté le 18 Septembre 1866. Composé de vingt huit ingrédients végétaux admirablement choisis, le MALAKOFF BITTERS constitue une liqueur stomachique, agréable et fortifiante et doit prendre la première place parmi les articles de consommation courante. A la fois préventif et curatif, il entretient la santé, stimule l'appétit et seconde les fonctions digestives; combat avec succès les indigestions, coliques, diarrhées; triomphe des maladies de foie et dissipe la mélancolie, la plus terrible de toutes les maladies. Les dames surtout sauront l'apprécier, car il est un remède souverain contre les affections dont elles souffrent si fréquemment et les guérit [illegible] qui paraît inhérente à leur sexe. L'usage de ce Bitters ne peut être trop recommandé dans notre climat humide [illegible] les fonctions des organes les plus essentiels à l'entretien d'une bonne santé. Le MALAKOFF BITTERS [illegible] N. KIEFFER, Inventeur. Agence générale à la Nouvelle Orléans CHURCH & DRUILHET, 16 mars—3m 19 rue Gravier.

L'ETOILE DU SUD Magasin de Cigares et Cigarettes de la Havane. IMPORTATION DIRECTE, No 135 rue Royale, coin St-Pierre. On trouvera dans le dit magasin un assortiment des meilleures marques de cigares et cigarettes de la Havane, ainsi qu'un grand choix de tabacs à fumer et à chiquer, pipes, boîtes fantaisie avec [illegible], &c. Billets de la Loterie de la Havane, de celle de Madrid et du Kentucky. 24 mars—4 D. BORNIO.

E. L. E. BONNET, 62, *RUE DE CHARTRES,* AU PREMIER, Offre à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne un joli choix d'articles de printemps en Modes et Nouveautés, à des prix très modérés. 26mars—1m

Avis aux Dames. Nous venons de recevoir un Grand Assortiment de Nouveautés, en Effilés, Passementeries, Garnitures et Boutons pour Robes et Confections, de Printemps et d'Eté. — Haute Nouveauté. GARNITURES de toutes sortes, OMBRELLES et EN-TOUT-CAS, EVENTAILS, COLS et MANCHES, GANTS Jouvin de $1 30 à $1 50 la paire. BIJOUTERIE, fine et imitation. Bijouterie deuil. Un grand choix de CHAPEAUX DE PAILLE pour enfants, fillettes et dames. DENTELLE, MOUCHOIRS, JUPONS, CRAVATES, MANCHETTES, PEIGNES ÉCAILLE ET IVOIRE, PORTEMONNAIES ET SACOCHES, ARTICLES DE FANTAISIE DE TOUTES SORTES. GRAND ASSORTIMENT DE CEINTURES. PARFUMERIE FRANÇAISE des principaux Maisons de Paris. Foulard de Souza. LION & PINSARD, 25 mars—1 173 rue du Canal.

Grande Nouveauté de Printemps, ETOFFES POUR PANTALONS, Et Vêtements complets, CHEZ **E. GIRARD & COUTEUX** 33, RUE DE CHARTRES, Encoignure Douane. EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX: CASIMIRS D'ÉTÉ, ETOFFES SABLÉES, BATISTES DE LAINE, DRAPS LÉGERS NOIRS, DRAPS UNIS COUL., MERINOS [illegible], GRAIN DE POUDRE, BOMBAZINES, ALPACAS, SATINS IMPERIAL, DUCKS BLANCS, COUTILS ANGLAIS, PIQUÉS A GILETS, OINGA PUR FIL, DRAPS A BILLARD, DOUBLURE et FOURNITURES. E. GIRARD & COUTEUX. 1er mars 3m

Avis. LLOYDS FRANÇAIS. Le soussigné ayant été nommé Voyer du Bureau Veritas pour la classification des navires. [illegible] RICHARD L. ROBERTSON. Nlle Orléans, 1er mars 1867. 3 mars—1m

Boulangerie à vendre. A VENDRE UNE BOULANGERIE avec sa clientèle. [illegible] 21 mars—[illegible] J. M. BRUNSWICK, J. BRUNSWICK, H. W. MERRIAM.

BRUNSWICK FRERES & Cie, 48 ...... Rue St-Louis, Nlle-Orléans ...... 48. *FABRICANTS DE BILLARDS* ET D'ARTICLES DE BILLARDS. Notre Stock comprend le plus grand assortiment de Billards qu'il ait jamais été offert [illegible]. Nous avons en outre un stock complet de tables Jenny Lind à cartes, billes, draps queues [illegible]. Les ordres de réparations ou changements de billards sont exécutés sans délai. 14 mars—1m

AVIS IMPORTANTISSIME!!! On peut apprendre radicalement le français en [illegible] leçons au moyen d'après, de l'ouvrage [illegible]. On trouvera également la [illegible] au meilleur marché que [illegible] Pellegrin, 243 encoignure Canal et Liberty. 13 mars—1m Prof. SAMMARCELLI.

FUSILS. FUSILS. FUSILS. Français et Anglais seulement. 100 FUSILS de chasse anglais, à deux coups, de Taylor & Newman; 100 do do do de Cooper; 100 do do do de Chaplin; 100 do do do de Schofield; 100 do do do de Moore; 200 FUSILS tordus, à bas prix [illegible]. Nous avons [illegible] TAYLOR & CHURCHILL, Marchands de Quincaillerie, Fusils et Charrues. RUE DES MAGASINS, No 61, En face du St James Hotel, Enseigne du Fusil et de la Charrue d'or. Magasin établi en 1832.

Démande de propriétés. On désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à J. SAUVAGE, Passage de la Bourse No [illegible], entre St Louis et Conti.

Dernière Genre de Paris. MODES. MODES. MODES. **Mme SOPHIE MALARME** Rue du Canal, No 226. Offre aux Dames de la Nlle Orléans et des environs un riche assortiment de garnitures fantaisie pour robes, mantelets, manteaux en dentelle, châles, dentelles et articles de mode qu'elle a choisis dernièrement à Paris, avec le plus grand soin. Les Dames qui s'adresseront à elle y trouveront à faire d'excellents marchés, car elle est décidée à vendre à 30 pour cent au-dessous des prix ordinaires [illegible]. Mme MALARME [illegible].

JAMES D. AUGUSTIN, Avocat, Conseiller et Notaire public, 30 ... PASSAGE DE LA BOURSE ... 30, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE. 7 mars—1m

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. De toutes espèces de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c, constamment en magasin. Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, [illegible] de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No [illegible], à côté du Mécanic Hall. 3mars—1m—PP